

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
pour la demande d'autorisation environnementale au titre des installations
classées concernant le projet d'extension de la carrière de carbonate exploitée par
la société TIMAB INDUSTRIES à Valambray en lien avec l'aménagement d'une
déviation routière**

Demandeur : TIMAB INDUSTRIES (PHOSPHEA), 57 boulevard Jules Verger – 35 800 DINARD
Emplacement des installations : le Mont Tornu, 14 370 VALAMBRAÏ

Conformément à l'article L.181-10-1 du Code de l'Environnement, une consultation du public d'une durée de 3 mois est prescrite du vendredi 14 août 2026 au lundi 16 novembre 2026 inclus, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société TIMAB INDUSTRIES pour un projet d'extension de carrière soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'évaluation environnementale de la présente demande intègre le projet de déviation routière sur les communes de Valambray et Moul-Chicheboville destiné à assurer la desserte directe des sites industriels du Mont Tornu.

Les communes concernées sont Valambray (communes déléguées d'Airan et Billy), lieu d'implantation et siège de la consultation, ainsi que celles concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

Argences	Bellengreville
Moul-Chicheboville	Saint-Sylvain
Valambray	Vimont

Le dossier de consultation du public comprenant les pièces de procédure relatives à cette demande d'autorisation est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7508>
- sur le site internet des services de l'État dans le Calvados
- en mairie de Valambray, 2 rue du Pressoir, commune déléguée d'Airan, 14 370 Valambray, aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi : 8h30 – 12h30
Mercredi : 14h00 – 18h00
Vendredi : 8h30 – 12h00

- en mairie de Moul-Chicheboville, 6 rue Pierre Cingal, 14 370 Moul-Chicheboville, aux horaires d'ouverture suivants :

- Du 14/08/2026 au 16/08/2026 : mardi et jeudi : 9h00-12h00/mercredi 9h-12h00 et 14h00-17h00/vendredi 10h30-12h00/samedi 10h00-12h00
- à partir du 17/08/2026 : lundi 16h00-18h00/ mardi-mercredi-jeudi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00/vendredi 10h30-12h00 et 16h-18h00, samedi 10h00-12h00

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur les registres disponibles à la mairie de Valambray, siège de l'enquête, et à la mairie de Moul-Chicheboville aux heures d'ouverture énoncées ci-dessus,
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Valambray,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7508>

Elles sont communicables au format papier, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information sur le dossier pourra être demandée auprès de la société GES et TIMAB INDUSTRIES (porteur de projet) – M. Tartar/M. Hadjimanolis par mail à l'adresse : 11496@ep.ges-sa.fr

Mme Hélène LEGRAND, désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de CAEN, se tiendra à la disposition du public aux horaires et lieux suivants :

Mairie de Moul-Chicheboville, 6 rue Pierre Cingal	Le vendredi 14 août de 10h30 à 12h00
Mairie déléguée d'Airan (Valambray), 2 rue du Pressoir	Le mercredi 16 septembre de 15h00 à 17h00
Mairie de Moul-Chicheboville, 6 rue Pierre Cingal	Le lundi 16 novembre de 16h00 à 18h00

Deux réunions publiques d'information se tiendront aux horaires et lieux suivants :

Salle des fêtes de la mairie déléguée d'Airan (commune de Valambray), 1 rue des Semailles, 14 370 Airan	
Réunion d'ouverture	Le mardi 18 août à 17h00

Salle des fêtes de Moul-Chicheboville, rue de l'église Sainte-Anne, 14 370 Moul-Chicheboville	
Réunion de clôture	Le mardi 3 novembre à 17h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Valambray, ainsi qu'à la préfecture du Calvados (Bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation du public.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

À l'issue de la consultation du public, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation, éventuellement assorti de prescriptions, sur la demande d'autorisation environnementale.

Fait à Caen le 22 juillet 2026,	David CLAVIÈRE 
---------------------------------	---